

PERMETTRE À UNE ESPÈCE MENACÉE DE SE MAINTENIR DANS L'ESPACE PORTUAIRE

RECRÉER DES MILIEUX AQUATIQUES DE QUALITÉ POUR LE MAINTIEN DE LA POPULATION DE CRAPAUD CALAMITE

Le Crapaud calamite est une espèce menacée et protégée dont la seule population connue au sein de l'EuroMétropole de Strasbourg se situe sur une friche le long de l'Avenue du Rhin.

C'est une espèce pionnière qui colonise les nouveaux points d'eau peu végétalisés et qui s'accommode de milieux anthropisés. Des dépressions humides existantes dans cette friche pourraient être restaurées pour donner plus de chances au Crapaud calamite de se reproduire avec succès.



Exemple de mares favorables au Crapaud calamite

Favoriser des mares pionnières de friches



Prérequis :

La restauration de mares ne doit pas entrer en conflit avec de futurs projets fonciers. Ces derniers doivent prendre en compte la présence de cette espèce et anticiper les aménagements futurs.

Modalités :

- Plusieurs mares d'une superficie de 100m² minimum pour une profondeur d'environ 1 m et avec des pentes douces sont des conditions nécessaires pour permettre un maintien en eau suffisant et le développement complet des pontes d'amphibiens.
- Aucun poisson ne doit être introduit.
- Des gîtes (tas de cailloux ou de bois) seront disposés dans et en bordure de la mare afin de servir de refuge aux amphibiens.
- Les résidus issus du creusement de la mare peuvent être disposés à proximité de celle-ci sous forme de petits talus à caractère pionnier.

Points de précaution :

- Les mares ne doivent pas se trouver sur le passage de véhicules/engins.
- La présence d'un.e écologue le jour des travaux est préconisée.

Liste indicative d'acteurs à impliquer dans la réflexion/réalisation :

- Eurométropole de Strasbourg
- Port Autonome de Strasbourg
- Structure labellisée QualiPaysage pour les aménagements écologiques

Budget :

Environ 500 à 1000 € pour la restauration d'une mare de friche.

Suivi des sites/entretien à prévoir :

- 3 passages/an pendant 3 ans par des écologues pour effectuer un suivi des amphibiens.
- Un entretien régulier des mares sera nécessaire pour garder leur caractère pionnier. La fréquence dépendra de leur évolution. En général, il faut compter un entretien tous les 2-3 ans, à réaliser pendant l'automne ou l'hiver.

Fréquence de révision de l'action :

Des panneaux explicatifs peuvent être implantés à proximité des mares pour expliquer au public l'intérêt du milieu et le besoin de respect du site.

En complément, des mares pionnières artificielles peuvent être construites au niveau de la Digue du Rhin. Ce site est de moindre qualité car il se situe plus loin de la population actuelle et de nombreuses routes et chemins de fer morcellent le secteur, constituant des barrages infranchissables et/ou des risques d'écrasement pour les amphibiens. Cependant, il se peut qu'une autre population existe dans cette zone, et/ou que des individus arrivent à rejoindre ces nouveaux points d'eau.